



Formation
professionnelle

www.cnc-formationprofessionnelle.ch



Guide: Cadre national des certifications formation professionnelle

Directives relatives à l'élaboration d'une demande de classification ainsi que de suppléments descriptifs des certificats et de suppléments aux diplômes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
PARTIE I: Informations générales	4
1.1 Procédure relative à la classification.	4
1.2 Processus de classification.	4
1.3 Bases	5
1.4 Classification des diplômes dans le CNC formation professionnelle - Tendances	6
1.5 Subvention	6
PARTIE II: Elaboration de la demande	7
Etape 1: Réserver une date.	7
Etape 2: Elaborer la vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable	8
Etape 3: Préparer la vue d'ensemble des compétences opérationnelles correspondant au diplôme	9
Etape 4: Déterminer et justifier le niveau	11
Etape 5: Elaborer le supplément descriptif du certificat ou le supplément au diplôme	13
Etape 6: Soumettre la demande de classification	13
PARTIE III: Après l'élaboration de la demande	14
3.1 De la demande à la publication du niveau.	14
3.2 Délais	16
3.3 Remise des suppléments descriptifs des certificats et des suppléments aux diplômes	16
3.4 Remise a posteriori de suppléments aux diplômes.	16
ANNEXE: Formulaires et modèles	17
I Comment remplir le supplément descriptif du certificat	16
II Comment remplir le supplément au diplôme	16
III Exigences minimales relatives à la vue d'ensemble des compétences opérationnelles.	16

Impressum

Editeur: SEFRI

Graphisme: SEFRI

Version 1.1 (juillet 2015)

Le guide sera ajusté si nécessaire. La version actuelle est toujours disponible en ligne.

INTRODUCTION

Renforcer la formation professionnelle

Le cadre national des certifications Formation professionnelle (CNC formation professionnelle) ainsi que les suppléments descriptifs des certificats et les suppléments aux diplômes rendent le système suisse de formation professionnelle plus transparent pour les employeurs et les autorités et assurent davantage de clarté aux diplômes, ce qui favorise la mobilité professionnelle des spécialistes et des cadres qualifiés et renforce la formation professionnelle dans son ensemble.

Le CNC formation professionnelle en tant qu'outil de transposition des compétences

Chaque diplôme de la formation professionnelle suisse est rattaché à l'un des huit niveaux du CNC formation professionnelle en fonction de son degré d'exigences. En outre, chaque diplôme est accompagné d'un document supplémentaire: un supplément descriptif du certificat pour les formations professionnelles initiales (FPI) et un supplément au diplôme pour les formations professionnelles supérieures (FPS) et les diplômes des responsables de la formation professionnelle. Ces deux documents indiquent le niveau du diplôme dans le CNC formation professionnelle.

De même, ils font référence, en vue d'une meilleure comparabilité, au niveau correspondant du cadre européen des certifications (CEC). Par ailleurs, le supplément au diplôme et le supplément descriptif du certificat comportent des informations permettant aux employeurs en Suisse et à l'étranger d'évaluer rapidement les compétences professionnelles des candidats.

Directives et soutien à l'intention des organes responsables

Le présent guide s'adresse aux organes responsables des diplômes de la formation professionnelle suisse. Il décrit la procédure relative à la classification d'un diplôme et à l'élaboration du supplément descriptif du certificat/du supplément au diplôme correspondant.

Les exemples présentés servent uniquement à l'illustration des différentes étapes.

Tous les formulaires et modèles nécessaires à la demande de classification sont disponibles en ligne sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch

Séances d'information

Le SEFRI organise régulièrement des séances d'information, qui sont l'occasion de présenter la procédure relative à l'élaboration d'une demande de classification et de répondre aux questions. Les dates de ces séances sont publiées sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch.

Base légale

La classification des diplômes est régie par *l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle*¹.

Informations complémentaires

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Service CNC formation professionnelle
Einsteinstrasse 2, 3005 Berne
Tél. +41 58 465 48 91
cnc-formationprofessionnelle@sbfi.admin.ch

¹ RS 412.105.1

PARTIE I: INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Procédure relative à la classification

Procédure transitoire (2014-2017)

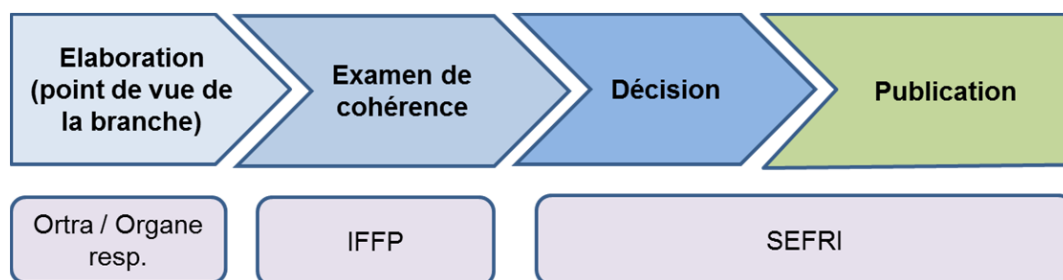
Les diplômes de la formation professionnelle (formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure et responsables de la formation professionnelle) peuvent être rattachés à un niveau du CNC Formation professionnelle selon le processus décrit dans le présent guide dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur en octobre 2014 de l'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle².

Classification dans le cadre de la procédure ordinaire (dès 2018)

Les classifications sont soit effectuées pour la première fois dans le cadre de l'élaboration de nouveaux diplômes, soit actualisées dans le cadre du processus ordinaire de révision des diplômes.

1.2 Processus de classification

La classification des diplômes repose sur les processus utilisés lors de la révision des diplômes de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure.



La demande de classification est toujours déposée par l'organe responsable d'un diplôme. Celui-ci élabore également les suppléments descriptifs des certificats et les suppléments aux diplômes.

L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) vérifie si les demandes sont complètes et si elles remplissent les critères de qualité. Cet examen de cohérence permet de garantir l'égalité de traitement entre tous les diplômes de la formation professionnelle et assure la cohérence de la classification. En cas de divergences, l'IFFP engage des discussions avec l'organe responsable afin de trouver un consensus.

La décision relative à la validation de la classification demandée par l'organe responsable appartient au SEFRI. En l'absence de consensus, le SEFRI rejette la demande de classification. Le SEFRI arrête sa décision après avoir consulté les partenaires de la formation professionnelle (Commission fédérale de la formation professionnelle). Il tient un registre des diplômes classés dans le CNC et le publie.

Le processus est présenté en détail au chap. 3.1.

² RS 412.105.1

1.3 Bases

Diplômes

Font l'objet d'une classification les diplômes formels de la formation professionnelle qui sont soumis aux dispositions de *la loi fédérale sur la formation professionnelle*³.

Dans le domaine de la formation professionnelle initiale:

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- certificat fédéral de capacité (CFC)

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure:

- brevet fédéral, qui sanctionne un examen professionnel fédéral (EP)
- diplôme fédéral, qui sanctionne un examen professionnel fédéral supérieur (EPS)
- diplôme d'une école supérieure (diplôme ES), reconnu au niveau fédéral
- diplôme de responsable de la formation professionnelle

Les diplômes sont de manière générale classés en fonction de leur **numéro de profession**.

Dans la formation professionnelle initiale, aucune classification à part n'est effectuée pour les **orientations** et les **branches**. Il est toutefois possible d'établir des suppléments descriptifs des certificats séparés. Aucun supplément séparé n'est établi pour les domaines spécifiques.

Dans le cas des écoles supérieures, ce sont les **plans d'études cadres** qui sont rattachés à un niveau du CNC. Les orientations peuvent être classées à part, mais pas les spécialisations.

Documents de base pour la classification

Pour la formation professionnelle initiale:

- ordonnance sur la formation professionnelle initiale
- plan de formation et profil de qualification

Pour la formation professionnelle supérieure:

- règlement d'examen et directives avec profil professionnel et profil de qualification (EP, EPS)
- OCM ES⁴ et plan d'études cadre ES

La classification dans le CNC formation professionnelle se base sur les compétences opérationnelles requises pour la réussite de l'examen. On entend par compétence opérationnelle l'aptitude à gérer des situations professionnelles courantes. Une compétence opérationnelle est composée, dans des proportions variables, de compétences professionnelles, de compétences méthodologiques et de compétences sociales et personnelles.

Nota bene:

Si les descriptions en termes de compétences opérationnelles sont insuffisantes pour un diplôme, elles doivent être complétées avant la classification (cf. étape 3).

³ RS 412.10

⁴ Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES); RS 412.101.61

Organe responsable

Sont considérées comme organes responsables toutes les organisations du monde du travail qui ont signé les documents de base afférents.

Un organe responsable dépose en même temps toutes les demandes de classification pour **l'ensemble des diplômes** de la formation professionnelle initiale et de la formation professionnelle supérieure **dont il est responsable**. Sont exclus les diplômes des professions qui doivent être révisées avant la classification ou qui se trouvent déjà en cours de révision.

L'**organisation interne** et le déroulement du processus d'élaboration de la demande de classification incombent à l'organe responsable. Ce dernier décide également de la mise en place et de la participation de comités (commission pour le développement de la profession et la qualité de la formation, commission pour l'assurance-qualité, etc.).

L'organe responsable peut demander des **conseils externes** en ce qui concerne l'établissement de la demande de classification.

1.4 Classification des diplômes dans le CNC formation professionnelle – Tendances

Vu la systématique de la formation professionnelle et les classifications tests effectuées, les tendances ci-après se dessinent en ce qui concerne les différents types de diplômes. Ces tendances fournissent une première indication du niveau du CNC formation professionnelle auquel un diplôme concret peut être rattaché.

Niveau	Tendances
8	
7	
6	
5	
4	
3	AFP
2	CFC
1	

Le diagramme illustre les tendances de classification des diplômes dans le CNC formation professionnelle. Le tableau ci-dessus indique les niveaux (1 à 8) et les tendances correspondantes (AFP, CFC, EP, ES, EPS). Les tendances sont représentées par des barres colorées qui s'élèvent progressivement du niveau 1 au niveau 8.

1.5 Subvention

Lors de l'élaboration d'une demande de classification, l'organe responsable peut demander une subvention auprès du SEFRI. Cette dernière est versée sous la forme d'un forfait et s'élève à 3600 francs par diplôme. Le forfait englobe l'ensemble des tâches décrites dans le présent guide en lien avec la classification d'un diplôme, y compris l'élaboration du supplément descriptif du certificat ou du supplément au diplôme correspondant.

Si, pour un diplôme de la formation professionnelle initiale (quelle que soit sa classification), un supplément de plus est établi (possible uniquement pour les orientations et les branches), une subvention supplémentaire de 200 francs peut être demandée pour chaque supplément additionnel.

La subvention est demandée dans le cadre du préavis de classification (voir étape 1). Elle est versée une fois que les demandes de classification ont été déposées selon les étapes 2 à 6 et que le SEFRI a vérifié qu'elles étaient complètes.

Si les travaux impliquent une dépense particulièrement élevée, il est possible de déposer une demande de subvention auprès du SEFRI par le biais de la promotion de projets classique.

PARTIE II: ELABORATION DE LA DEMANDE

Cette partie du guide décrit en détail les étapes nécessaires au dépôt d'une demande de classification dans le CNC formation professionnelle:

- Etape 1: Réserver une date
- Etape 2: Elaborer la vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable
- Etape 3: Préparer la vue d'ensemble des compétences opérationnelles correspondant au diplôme
- Etape 4: Déterminer et justifier le niveau
- Etape 5: Elaborer le supplément descriptif du certificat ou le supplément au diplôme
- Etape 6: Soumettre la demande de classification

L'ensemble du processus est illustré sous forme graphique au chap. 3.1.

Les **documents** ci-après sont requis pour l'élaboration de la demande:

- Formulaire *Préavis de classification*
- Formulaire *Demande de classification d'un diplôme dans le CNC formation professionnelle*
- Modèle pour la *Vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable*
- *Grille des compétences opérationnelles selon le CNC formation professionnelle*
- Modèle pour le supplément descriptif du certificat ou pour le supplément au diplôme

Ces documents peuvent être téléchargés depuis www-cnc-formationprofessionnelle.ch.

Etape 1: Réserver une date

Les demandes sont gérées par le biais d'un système de tickets. L'organe responsable envoie un préavis de classification pour l'ensemble de ses diplômes en indiquant à quel moment il souhaite déposer les demandes. Les préavis de classification sont traités dans l'ordre de leur arrivée.

Les dates encore disponibles sont indiquées sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch

Le SEFRI vérifie si le préavis de classification de l'organe responsable englobe tous les diplômes de ce dernier et réserve les dates demandées. L'organe responsable reçoit une confirmation. Les plages correspondantes sont marquées comme réservées dans le calendrier internet. Ce dernier indique par ailleurs à quel moment quelles demandes de classification sont déposées et permet donc aussi aux tiers de voir quand quels organes responsables demandent la classification de leurs diplômes.

Etape 2: Elaborer la vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable

Afin qu'un diplôme puisse être classé, sa position par rapport aux diplômes semblables de la branche doit être clarifiée. Il convient donc de présenter le rapport entre tous les diplômes de l'organe responsable dans un tableau. Le modèle pour la vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable en annexe peut servir d'aide. Cette vue d'ensemble ne doit être établie qu'**une fois par organe responsable**.

Outre les diplômes de l'organe responsable, d'autres diplômes semblables doivent être ajoutés à la vue d'ensemble afin d'obtenir une vue globale du champ professionnel: par exemple diplômes de branches apparentées, diplômes du domaine des hautes écoles (par ex. diplômes de formation continue des hautes écoles) et formations continues (apprentissage non formel).

Exemple pour les diplômes d'ICT-Formation professionnelle Suisse:

Niveau	Diplômes de l'organe responsable	CNC*	Autres diplômes apparentés
Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide en informatique AFP 	?	
Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (CFC)	<ul style="list-style-type: none"> • Informaticien / Informaticienne CFC • Médiaticien / Médiaticienne CFC 	?	<ul style="list-style-type: none"> • Electronicien / Electronicienne CFC • Interactive Media Designer CFC • Polygraphe CFC
Brevet fédéral (examen professionnel)	<ul style="list-style-type: none"> • Informaticien / Informaticienne en développement d'application ICT avec brevet fédéral • Informaticien / Informaticienne en technique des systèmes et réseaux TIC avec brevet fédéral • Informaticien / Informaticienne de gestion avec brevet fédéral • Médiaticien / Médiaticienne avec brevet fédéral 	? ? ? ?	
Diplôme d'école supérieure (ES) reconnu sur le plan fédéral	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien / Technicienne diplômée ES en informatique 	?	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien diplômé ES en communication / Technicienne diplômée ES en communication
Diplôme fédéral (examen professionnel supérieur)	<ul style="list-style-type: none"> • ICT-Manager diplômé / diplômée 	?	<ul style="list-style-type: none"> • Web Project Manager diplômé / diplômée

* dès que déterminé dans l'étape 4.

Etape 3: Préparer la vue d'ensemble des compétences opérationnelles

L'étape suivante (étape 4) consistera à comparer les compétences opérationnelles du diplôme avec celles du niveau visé dans le CNC formation professionnelle et à les rattacher à ce niveau. A cette fin, les compétences opérationnelles correspondant au diplôme formulées dans les documents de base doivent être consignées dans un tableau.

Dans le meilleur des cas, les documents de base englobent déjà une *vue d'ensemble des compétences opérationnelles* sous forme de tableau.

Exemple: Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles						
	1	2	3	4	5	6	7
A Gestion des matières premières	A1 Préparer les matières premières	A2 Transporter les matières premières dans l'entreprise	A3 Stocker les matières premières dans l'entreprise	A4 Eliminer les matières résiduelles des procédés			
B Manipulation des sources d'énergie et des matières premières	B1 Utiliser les sources d'énergie	B2 Prélever des échantillons					
C Préparation et réparation des installations et des appareils	C1 Mettre à disposition les installations et les appareils afin de les préparer pour les processus	C2 Exécuter des travaux de maintenance et de réparation sur les installations et les appareils					
D Exécution de s procédés chimiques, biotechnologiques et pharmaceutiques	D1 Introduire des matières premières dans les installations et les appareils	D2 Transformer des matières premières	D3 Transformer des matières premières par des procédés chimiques et technologiques (domaine spécifique)	D4 Transformer des matières premières par des procédés biotechnologiques (domaine spécifique)	D5 Transformer des matières premières par des procédés pharmaceutiques (domaine spécifique)	D6 Collecter et évaluer les paramètres de procédés	D7 Prélever un échantillon de matières premières dans les installations et les appareils.
E Exécution de s processus de nettoyage	E1 Nettoyer les installations, les appareils et les petites pièces	E2 Nettoyer les locaux et les zones de travail					

Si les documents de base englobent déjà une vue d'ensemble sous forme de tableau, il est possible de passer directement à l'étape 4.

Si aucune vue d'ensemble des compétences n'est encore disponible, l'organe responsable dispose de plusieurs possibilités:

1. Dans le cas d'un diplôme de la **formation professionnelle initiale**, il peut:

- a.) établir une **vue d'ensemble** des compétences opérationnelles **sous forme de tableau à part** sur la base des documents de base du diplôme (les objectifs généraux correspondent aux domaines de compétences opérationnelles et les objectifs particuliers correspondent aux compétences opérationnelles) ou
- b.) si les documents de base ne permettent pas d'établir de vue d'ensemble des compétences opérationnelles, il doit procéder à une **révision** du diplôme en question.

2. Dans le cas d'un diplôme de la **formation professionnelle supérieure**, il peut:

- a.) établir une vue d'ensemble des compétences opérationnelles sous forme de tableau à part à partir des documents de base disponibles. Dans ce cas, comme pour la révision du diplôme, un soutien pédagogique est fortement recommandé; ou
- b.) effectuer la **révision** du diplôme.

Une vue d'ensemble des compétences opérationnelles établie selon l'option 2.a.) doit dans tous les cas être fondée sur les compétences décrites dans les documents de base.

L'option 2 a.) est recommandée uniquement dans des cas exceptionnels. L'expérience a montré que dans de nombreux cas, un besoin de révision apparaît lors de l'élaboration du tableau de vue d'ensemble des compétences opérationnelles.

Les exigences minimales relatives à la vue d'ensemble des compétences opérationnelles établie en vue de la classification du diplôme dans le CNC formation professionnelle se trouvent à l'annexe III du présent guide.

Etape 4: Déterminer et justifier le niveau

Cette étape consiste à comparer les compétences opérationnelles du diplôme avec les descriptions des compétences des niveaux du CNC formation professionnelle. Il est ainsi possible de rattacher chaque compétence d'un diplôme à un niveau du CNC et au final, de déterminer un niveau pour le diplôme dans sa globalité.

Afin de faciliter cette comparaison pour les organes responsables, une grille des compétences opérationnelles selon le CNC formation professionnelle⁵ a été établie. Cette grille décrit les huit niveaux du CNC formation professionnelle définis dans le cadre de l'ordonnance⁶ en utilisant la terminologie des diplômes de la formation professionnelle suisse.

La grille est structurée comme suit:

- Les différents niveaux sont décrits de gauche à droite de manière croissante de 1 à 8: le champ d'application s'élargit, les tâches deviennent plus complexes, le degré d'autonomie et de responsabilité augmente.
- Les exigences des niveaux plus élevés incluent celles des niveaux précédents, même si ces dernières ne sont plus indiquées de manière explicite.
- La ligne grise résume de manière la plus succincte possible les compétences opérationnelles des différents niveaux.
- Les lignes en couleurs proposent des descriptions supplémentaires pour certains aspects de la compétence opérationnelle concernée (compétence professionnelle, compétence méthodologique, compétence sociale, compétence personnelle).

Chaque compétence opérationnelle du diplôme à classer est donc rattachée à un niveau du CNC grâce à la comparaison avec les descriptions de la *Grille des compétences opérationnelles*.

Remarque: il est conseillé de procéder à l'attribution de niveaux en groupes de deux à quatre personnes qui peuvent discuter l'attribution d'une compétence à un certain niveau.

Le niveau déterminé pour chaque compétence opérationnelle est consigné dans le tableau établi à l'étape 3. Seuls des points entiers sont attribués.

Exemple:

 Domaines d'activités Domaines de compétences opérationnelles		Activités / Compétences opérationnelles 		
		1	2	3
A	Fabrication de produits	1.1 Assurer l'approvisionnement et le contrôle des matières conformément aux directives; stocker les produits dans les règles de l'art 2	1.2 Mettre en place, régler, garnir et démarrer les appareils, machines et installations 3	1.3 Surveiller la production en cours 2
		2.1 Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé 3	2.2 Garantir la protection de l'environnement 3	
B	Assurer la durabilité			

⁵ Téléchargeable sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch

⁶ RS 412.105.1.

Les valeurs des compétences opérationnelles sont toutes additionnées. La somme totale est divisée par le nombre de compétences opérationnelles⁷

Cela donne dans notre exemple: $(2+3+2+3+3) / 5 = 2,6$

Par conséquent, c'est en général le niveau 3 qui est demandé pour ce diplôme.

Remarques:

Si, pour un diplôme donné, certains domaines de compétences opérationnelles sont plus importants que d'autres, il est possible d'effectuer une **pondération**. Cette dernière doit découler d'une pondération des compétences dans les documents de base (par ex. sur la base de la pondération lors de l'examen). La pondération doit être documentée et justifiée dans la demande de classification.

Dans la mesure où la classification repose sur les compétences opérationnelles du diplôme, il n'est pas possible de demander le rattachement à un niveau précis sur la base du niveau d'un autre diplôme.

Le niveau demandé doit être justifié dans la demande de classification. La justification se fait sur la base des compétences opérationnelles du diplôme et doit être formulée de sorte que le niveau demandé paraisse plausible à une personne qui ne connaît pas le quotidien professionnel des diplômés. Une pondération doit aussi être justifiée.

⁷ La méthode de calcul a été adaptée par rapport à la première version du guide sur la base des expériences faites avec les premières demandes de classification. Dans la plupart des cas, les calculs ont déjà été effectués de cette manière. Cette méthode permet de limiter l'arrondissement des valeurs et d'éviter d'accorder automatiquement trop de poids aux compétences opérationnelles des domaines réunissant un petit nombre de compétences.

Etape 5: Elaborer le supplément descriptif du certificat ou le supplément au diplôme

Le supplément descriptif du certificat ou le supplément au diplôme correspondant au diplôme sont également élaborés par l'organe responsable. Ils sont remis en même temps que la demande de classification.

Ils doivent obligatoirement être établis à l'aide des modèles prévus à cet effet qui sont disponibles sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch.

Les suppléments sont établis dans une des langues officielles (fr, de, it). Après les avoir approuvés, le SEFRI organise également leur **traduction** dans les autres langues officielles et en anglais.

Dans la formation professionnelle initiale, un supplément descriptif du certificat est établi par diplôme. D'autres suppléments peuvent être établis pour des orientations et des branches, même si la classification est la même. Aucun supplément descriptif du certificat n'est établi séparément pour les domaines spécifiques.

Dans la formation professionnelle supérieure, un supplément au diplôme est établi pour chaque diplôme (pour chaque orientation des annexes figurant dans l'OCM ES, pour les filières ayant obtenu la reconnaissance).

Etape 6: Soumettre la demande de classification

Le formulaire *Demande de classification* constitue le cœur de chaque demande, étant donné qu'il relie les différentes informations relatives au diplôme et qu'il rend le processus de classification compréhensible pour des tiers.

L'élément central de chaque demande est la justification du niveau demandé au point 5 du formulaire.

La demande doit être signée par tous les présidents des organes responsables du diplôme.

Chaque demande de classification comprend:

- la *Vue d'ensemble de tous les diplômes de l'organe responsable* (conformément à l'étape 2)
- une *Demande de classification* dans le CNC formation professionnelle pour chaque diplôme
- une *Vue d'ensemble des compétences opérationnelles* avec attribution des niveaux (conformément à l'étape 4) pour chaque diplôme
- une *Vue d'ensemble des compétences opérationnelles «vide»* (sans indication des niveaux) pour chaque diplôme
- un supplément descriptif du certificat ou un supplément au diplôme pour chaque diplôme⁸

La demande de classification est déposée sur papier et sous forme électronique.

⁸ Eventuellement, plusieurs suppléments descriptifs en cas d'orientations et de branches de la formation professionnelle initiale.

PARTIE III: APRÈS L'ÉLABORATION DE LA DEMANDE

3.1 De la demande à la publication du niveau

Résumé

Le SEFRI vérifie dans un premier temps les demandes sur le plan formel. L'organe responsable est informé du résultat de cet examen.

Le SEFRI transmet ensuite les demandes à l'IFFP, à qui il mandate l'examen de cohérence des demandes en tant qu'organe externe. Cet examen vise à garantir l'égalité de traitement de tous les diplômés et la cohérence des classifications dans le système de formation. L'IFFP axe sa vérification sur la méthodologie du présent guide: il vérifie si les compétences opérationnelles correspondent aux descriptions dans les documents de base et si leur rattachement à un niveau du CNC formation professionnelle est plausible.

Si l'IFFP estime que les demandes de l'organe responsable sont plausibles, il transmet les résultats de son examen au SEFRI.

Si des clarifications sont nécessaires, l'IFFP engage des discussions avec l'organe responsable et essaie de trouver un consensus. En cas de désaccord, l'IFFP signale les divergences de points de vue au SEFRI, qui engagera à son tour des discussions avec l'organe responsable.

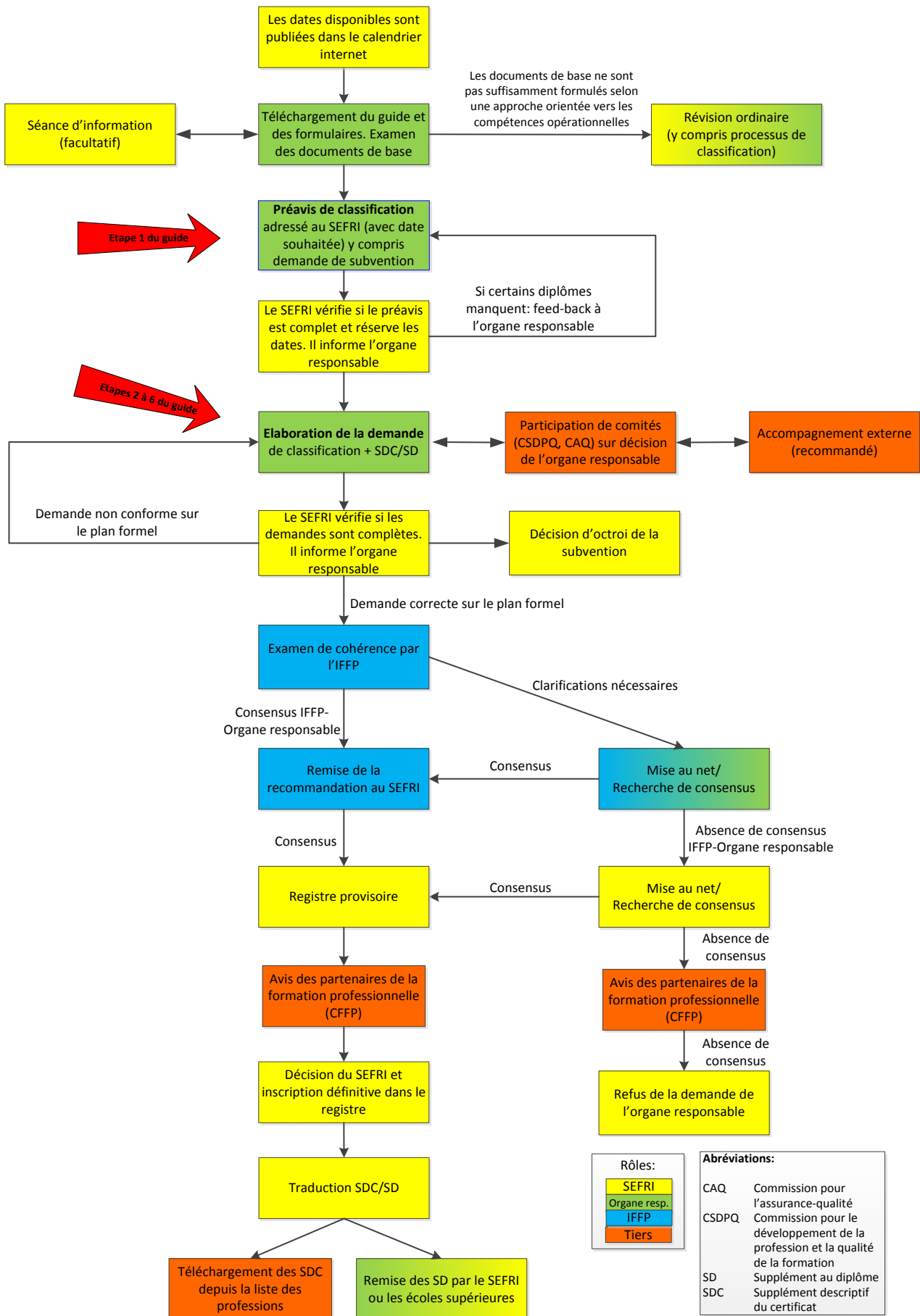
Les partenaires de la formation professionnelle sont impliqués dans le processus par le biais d'une consultation de la Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP).

La décision de classification finale appartient au SEFRI. Si aucun consensus n'a pu être trouvé entre l'organe responsable et le SEFRI, la demande de classification est rejetée.

Les diplômés de la formation professionnelle classés sont inscrits dans un registre tenu par le SEFRI selon l'art. 8 de l'ordonnance⁹ et sont de ce fait contraignants.

⁹ RS 412.105.1

Le processus de classification des diplômes dans le CNC formation professionnelle



3.2 Délais

Le registre des diplômes classés dans le CNC formation professionnelle, rendant les classifications valables sur le plan juridique, est actualisé deux fois par an.

Dans les cas normaux, cela signifie:

Dépôt des demandes au 1^{er} juillet: publication des niveaux le 1^{er} janvier.

Dépôt des demandes au 1^{er} janvier: publication des niveaux le 1^{er} juillet.

L'organe responsable reçoit déjà une confirmation du SEFRI après l'achèvement du contrôle formel et après l'achèvement de l'examen du cohérence.

3.3 Remise des suppléments descriptifs des certificats et des suppléments aux diplômes

Les suppléments descriptifs des certificats sont disponibles dans la liste des professions sur le site du SEFRI¹⁰. Les personnes intéressées peuvent imprimer elles-mêmes le supplément descriptif du certificat en français, en allemand, en italien et en anglais. Le supplément descriptif du certificat n'est valable qu'accompagné du diplôme original.

Les suppléments aux diplômes sont remis aux diplômés en même temps que leur diplôme.

- Les suppléments aux diplômes pour les diplômes des écoles supérieures et des responsables de la formation professionnelle sont remis par les prestataires de la formation.
- La remise des suppléments aux diplômes pour les examens fédéraux et pour les diplômes délivrés avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance¹¹ incombe au SEFRI.

3.4 Remise a posteriori de suppléments aux diplômes

L'art. 11 de l'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle réglemente la remise de suppléments aux diplômes pour les diplômes délivrés avant leur classification:

2 Le supplément au diplôme est remis si le titulaire du diplôme de la formation professionnelle supérieure est habilité à porter le titre protégé correspondant et si:

- a. les documents de base n'ont pas subi de modifications substantielles depuis l'obtention du diplôme, ou si,
- b. dans le cas où les documents de base ont subi des modifications substantielles depuis l'obtention du diplôme, le titulaire peut faire état d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins se rapportant au diplôme obtenu.

Les personnes qui remplissent ces conditions peuvent demander un supplément au diplôme contre un émolument de 150 francs. Pour de plus amples informations, cf. www.cnc-formationprofessionnelle.ch.

¹⁰ www.sbf.admin.ch/ldp

¹¹ RS 412.105.1

ANNEXE: FORMULAIRES ET MODÈLES

Tous les formulaires et modèles nécessaires à la demande de classification sont disponibles en ligne sur **www.cnc-formationprofessionnelle.ch**

ANNEXE I:



Formation
professionnelle

SUPPLÉMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT

Comment remplir le supplément descriptif du certificat

Projet

Veillez utiliser le modèle sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch

Vous trouverez toutes les informations utiles dans les documents de base relatifs au CFC/à l'AFP.

Légende des couleurs: **bleu**: à compléter / **explications** noir: texte fixe.

1. Titre protégé (fr), profession

xxx avec certificat fédéral de capacité (CFC)

xxx avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

orientation **xxx**

Indiquer la désignation de la profession au féminin et au masculin.

Mentionner la ou les orientations ayant leur propre numéro de profession.

2. Traduction du titre (en), profession

Federal Diploma of Vocational Education and Training (VET) in xxx

Federal Certificate of Vocational Education and Training (VET) in xxx

Specialisation: xxx

Transposer le titre en anglais selon le cadre prescrit.

Specialisation (voir orientation au point 1).

3. Profil de l'activité professionnelle

Répondre à la question: **Qu'est-ce que cette personne qualifiée est-elle capable de faire?**

- Se référer au profil de la profession.

- Décrire les domaines de compétences opérationnelles, les domaines spécifiques et les principales compétences opérationnelles qui ont été acquises durant toute la formation.

- Utiliser l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, le plan de formation et le profil de qualification pour compléter ce champ.

4. Secteurs d'activité

Répondre à la question: **Dans quels secteurs cette personne qualifiée peut-elle être employée?**

- Citer les secteurs d'activité dans lesquels le titulaire du CFC/de l'AFP peut exercer son activité professionnelle, le but étant de donner une image globale de la profession.

- Utiliser l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, le plan de formation et le profil de qualification pour compléter ce champ.

5. Base officielle du certificat

5.1 Organe responsable du certificat (organisations du monde du travail)

Ortra, organe responsable (nom, adresse, URL, n° tél., courriel)

- Indiquer les coordonnées complètes.

5.2 Autorité nationale chargée d'établir le certificat

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch

5.3 Niveau (national ou international) du certificat

CNC formation professionnelle: X
Cadre européen des certifications: X
ISCED: 3

5.4 Conditions de réussite / échelle de notation

6 = très bien 3 = insuffisant
5 = bien 2 = faible
4 = passable 1 = médiocre
Note minimale requise: 4

5.5 Accès à des formations et études de niveau supérieur (facultatif)

Répondre à la question: **Quelles formations le titulaire du CFC/de l'AFP peut-il suivre?**

Indiquer si le CFC/l'AFP permet d'accéder au niveau de formation supérieur et quel est l'intitulé de ce dernier. Concernant les CFC, signaler la possibilité pour les titulaires de la maturité professionnelle d'intégrer une haute école spécialisée sans avoir à passer un examen.

5.6 Accords internationaux (facultatif)

Répondre aux questions: **Est-ce qu'il existe des accords internationaux? S'agit-il d'une profession réglementée?** Indiquer s'il existe un accord international (portant sur la reconnaissance réciproque, l'équivalence des qualifications), notamment pour les professions réglementées.

5.7 Base légale

Ordonnance du SEFRI du [jj.mm.aaaa](#) sur la formation professionnelle initiale de xxx (numéro de la profession: xxx)

Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1)

6. Voies d'obtention du certificat officiellement reconnues

La formation professionnelle initiale de *[dénomination de la profession fém./masc.] CFC ou AFP* dure *2 / 3 ou 4* ans. Il s'agit la plupart du temps d'une formation dite duale qui se déroule dans l'entreprise formatrice et dans une école professionnelle, et qui comprend également des cours interentreprises si la future activité professionnelle l'exige. Les compétences opérationnelles liées à la profession sont définies par les organes responsables concernés.

- L'entreprise formatrice vise à faire acquérir des aptitudes pratiques liées à la profession choisie, à raison de **xx** jour(s) en moyenne par semaine.
- L'école professionnelle est chargée de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, à raison de **xx** jour(s) en moyenne par semaine pour un total de **xx** leçons.
- Les cours interentreprises visent à faire acquérir un savoir-faire de base destiné à compléter la pratique professionnelle et la formation scolaire, à raison de **xx** jours de cours au total.

La procédure de qualification avec examen final porte sur les domaines de qualification suivants:

- travail pratique d'une durée de **xx** heures
- connaissances professionnelles (examen écrit et/ou oral) d'une durée de **xx** heures
- culture générale
- *autre domaine de qualification*

Les domaines de qualification et la note d'expérience de l'école professionnelle *[et des cours interentreprises]* *[et de l'entreprise formatrice]* sont pris en compte pour le calcul de la note globale.

D'autres procédures de qualification équivalentes et reconnues par le SEFRI sont possibles.

7. Informations complémentaires

facultatif

ANNEXE II:



Formation
professionnelle

SUPPLÉMENT AU DIPLOME

Comment remplir le supplément au diplôme

Projet

Veuillez utiliser le modèle sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch

Vous trouverez toutes les informations utiles dans les documents de base relatifs au diplôme.

Légende des couleurs: **bleu**: à compléter / **explications** noir: texte fixe.

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Max
1.3 Date de naissance	08.08.1990
1.4 Numéro de matricule	1234-567-89

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Titre

Titre anglais

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Formation de xxx, spécialisation/domaine d'études xxx

2.3 Nom de l'établissement ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'établissement dispensant les cours

Ortra, organe responsable (nom, adresse, URL, n° tél., courriel)

2.5 Langue(s) de formation/d'examen

Langues

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

CNC formation professionnelle:	Niveau X
Cadre européen des certifications:	Niveau X
Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire (cf. numéro 8 . Informations sur le système éducatif national)	

3.2 Durée et étendue du programme de formation

La voie de formation et la durée du programme ne sont pas réglementées.

Répondre à la question: **Comment peut-on acquérir cette qualification?**

Préciser si le diplôme peut être obtenu de différentes manières (voies pour se former, répartition des contenus entre les lieux de formation, prise en compte des acquis, etc.).

Indiquer la durée de la formation pour les ES.

3.3 Conditions d'admission

Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité de xxx et justifier de xxx ans d'expérience professionnelle.

Préciser les exigences par rapport au niveau de formation concerné (niveau de formation prérequis, mode de sélection, examen d'admission, formation préalable, expérience professionnelle, etc.)

Donner des informations concernant la scolarité obligatoire, les stages, etc.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Etudes structurées / examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Répondre à la question: **Qu'est-ce que cette personne qualifiée est-elle capable de faire?**

- Se référer au profil de la profession.

- Etablir le profil de l'activité professionnelle en décrivant précisément les principales compétences opérationnelles qui ont été développées afin d'acquérir la qualification.

- Utiliser le profil de la profession présenté dans les documents de base (règlement d'examen, directives ou plan d'études cadre).

4.3 Détails concernant la qualification

Décrire brièvement les contenus de la formation. Décrire l'orientation.

4.4 Echelle de notation et précisions sur l'attribution des notes

La présence du [diplôme/brevet](#) indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

La présence du [diplôme/brevet](#) indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur

Indiquer si le [diplôme](#) permet d'accéder à un niveau d'études supérieur et quel est l'intitulé de ce dernier.

5.2 Statut professionnel conféré

Le [diplôme/brevet](#) autorise la personne concernée à porter le titre légalement protégé de «xxx»/«xxx».

Répondre à la question: **Dans quels secteurs cette personne qualifiée peut-elle être employée?**

Décrire les secteurs d'activité dans lesquels le titulaire du diplôme peut exercer son activité professionnelle (facultatif).

Indiquer s'il s'agit d'une profession réglementée en vertu de la directive relative à la reconnaissance des diplômes. Indiquer s'il existe des accords internationaux (portant sur la reconnaissance réciproque, l'équivalence des qualifications).

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

[facultatif](#)

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch, www.bfs.admin.ch et www.URLorganeresponsable.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

- ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1);

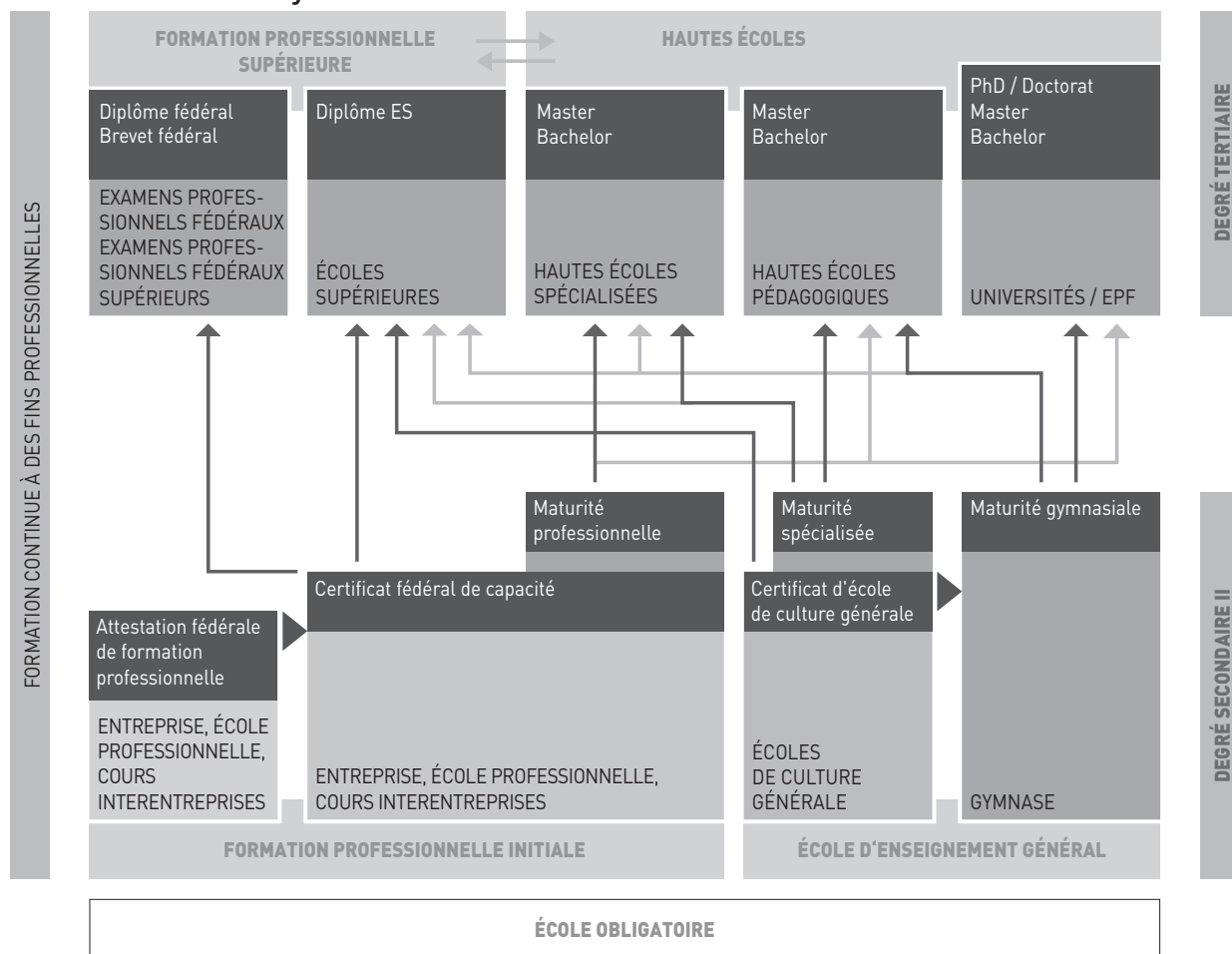
- [règlement d'examen/plan d'études cadre: titre, numéro de la profession, version, \(inscription dans le registre selon l'art. 43 LFPr\).](#)

(Tampon ou cachet officiel du SEFRI)

Date d'établissement du supplément au diplôme: (s'insère automatiquement)

Etabli par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

ANNEXE III:

Exigences minimales relatives à la vue d'ensemble des compétences opérationnelles établie en vue de la classification dans le CNC formation professionnelle¹²

La liste ci-après présente les exigences minimales auxquelles doit répondre la vue d'ensemble des compétences opérationnelles afin de remplir son rôle lors de la procédure de classification et de l'examen de cohérence prévus dans le cadre du CNC formation professionnelle. Si ces exigences minimales ne sont pas satisfaites, la demande est rejetée.

Les organes responsables peuvent soumettre une nouvelle vue d'ensemble à l'avis du SEFRI avant de l'utiliser comme base de leur demande de classification. Veuillez prendre contact avec le service CNC formation professionnelle du SEFRI.

1. Orientation vers les compétences opérationnelles

La vue d'ensemble décrit les principales compétences opérationnelles associées à un diplôme de la formation professionnelle et non pas les processus d'apprentissage ou les contenus scolaires menant à l'obtention de ce diplôme.

2. Base

Les compétences opérationnelles doivent clairement apparaître dans les documents de base du diplôme.

3. Description des compétences opérationnelles

Les descriptions des compétences opérationnelles sont des descriptions courtes et précises de compétences permettant de maîtriser des situations concrètes dans la vie professionnelle.

4. Vérifiabilité

Les compétences décrites doivent pouvoir être constatées, observées, mesurées, évaluées et vérifiées.

5. Énumération des compétences et niveau d'exigence

Chaque compétence est présentée séparément et décrite dans la mesure du possible à l'aide d'un seul verbe d'action.

6. Compréhensibilité générale

Les descriptions des compétences doivent être également compréhensibles dans l'absolu pour les personnes externes. Les passages qui pourraient ne pas être suffisamment clairs doivent être complétés par des renvois à des informations complémentaires dans les documents de base.

7. Forme

La structure est dictée par le document Excel «Modèle vue d'ensemble des compétences opérationnelles», disponible sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch.

8. Valeurs indicative

Pour que la vue d'ensemble remplisse son rôle, elle doit être élaborée en fonction des valeurs indicatives suivantes: nombre de domaines de compétences opérationnelles: 4 à 10; nombre de compétences opérationnelles par domaine: 3 à 10; nombre total de compétences opérationnelles: 12 à 50.

9. Transparence

La vue d'ensemble doit être élaborée en toute transparence. La formulation, la sélection et le regroupement des compétences opérationnelles et des domaines de compétences opérationnelles doivent notamment être faciles à comprendre. Les sources sont indiquées directement dans la vue d'ensemble ou présentées sous la forme d'explications écrites complémentaires.

¹² Les points 8 et 9 ont été rajoutés, par rapport à la première version du guide, sur la base des expériences faites avec les premières demandes.